

# Une solution d'assurance rentable pour la planification successorale

Afin d'accélérer la croissance de la prestation de décès et de la valeur de rachat d'une police Assurance vie entière de BMO Assurance, les couples peuvent effectuer des paiements additionnels en sus des primes pour leur garantie de base (et tout avenant), sous réserve d'un plafond annuel.

Combinée à un avenant d'assurance conjointe dernier décès temporaire, cette solution constitue une puissante combinaison qui maximise la croissance à l'abri de l'impôt des polices Assurance vie entière et permet aux couples de cesser de payer les primes avant la fin de leur période de paiement des primes.

## Faisons la connaissance de Claudia (55 ans) et Jacob (55 ans)

- Ils sont des professionnels prospères et ont deux adolescentes.
- Ils sont en santé et détiennent une assurance vie de base dans le cadre de leur régime d'assurance collective.
- Ils viennent d'acheter une résidence secondaire avec une hypothèque de 500 000 \$.
- Ils voudraient souscrire une assurance conjointe permanente dernier décès à des fins de planification successorale.
- Ils sont en mesure de s'engager à verser 250 000 \$ dans la police.
  - Option 1 : Faire en sorte que la police soit libérée dans 10 ans (25 000 \$ x 10 ans)
  - Option 2 : Faire en sorte que la police soit libérée dans 5 ans (50 000 \$ x 5 ans)

## Notre solution gagnante : Vie entière Protection Patrimoine de BMO Assurance (Assurance conjointe permanente dernier décès – 10 primes)

	Option 1	Option 2
Police de base : 10 primes	25 000 \$	26 645 \$
Avenant : Avenant temporaire 10 ans – Assurance conjointe dernier décès	0 \$	455 \$ (10 ans)
<u>Paiement additionnel</u>	<u>0 \$</u>	<u>22 900 \$ (5 ans)</u>
Total des dépôts	25 000 \$ (10 ans)	50 000 \$ (5 ans)
Police de base : Assurance conjointe dernier décès	487 972 \$	520 552 \$
<u>Avenant : Avenant temporaire 10 ans – Assurance conjointe dernier décès</u>	<u>0 \$</u>	<u>500 000 \$</u>
Protection totale	487 972 \$	1 020 552 \$
Prestation de décès totale à l'âge de 85 ans (pour les deux) <sup>2</sup>	1 047 239 \$	1 103 130 \$
TRI sur la prestation de décès totale (85 ans pour les deux) <sup>2</sup>	5,72 %	5,43 %

- Grâce à l'avenant d'assurance conjointe dernier décès temporaire, Claudia et Jacob peuvent rembourser leur police en cinq ans<sup>1</sup>
- La limite de 22 900 \$ de l'option de paiement additionnel sera offerte tant que leur avenant d'assurance conjointe dernier décès temporaire 10 ans sera en vigueur. Après l'expiration de l'avenant d'assurance conjointe dernier décès temporaire 10 ans à la fin de la 10<sup>e</sup> année d'assurance, ils peuvent continuer d'effectuer des dépôts de 5 634 \$ par année dans le cadre de l'option de paiement additionnel.



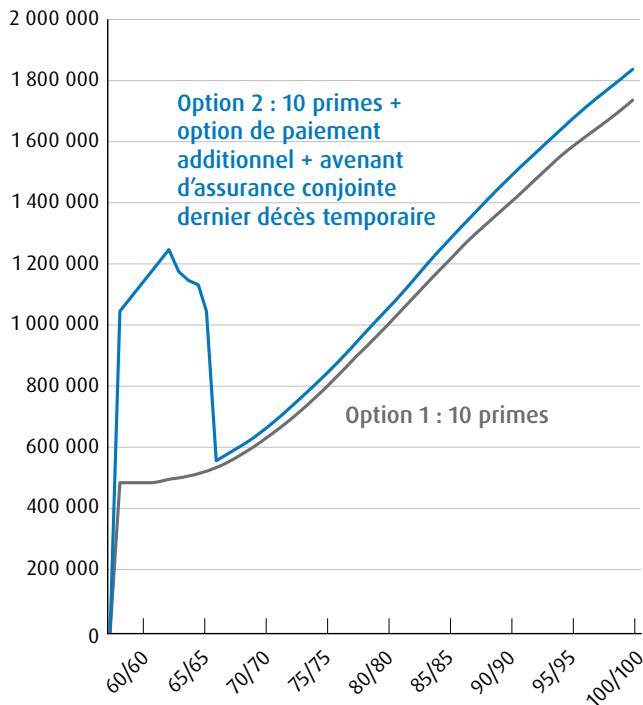
## Assurance vie entière de BMO Assurance (Assurance conjointe dernier décès)

- + Option de paiement additionnel
- + Avenant d'assurance temporaire pour assurance conjointe dernier décès

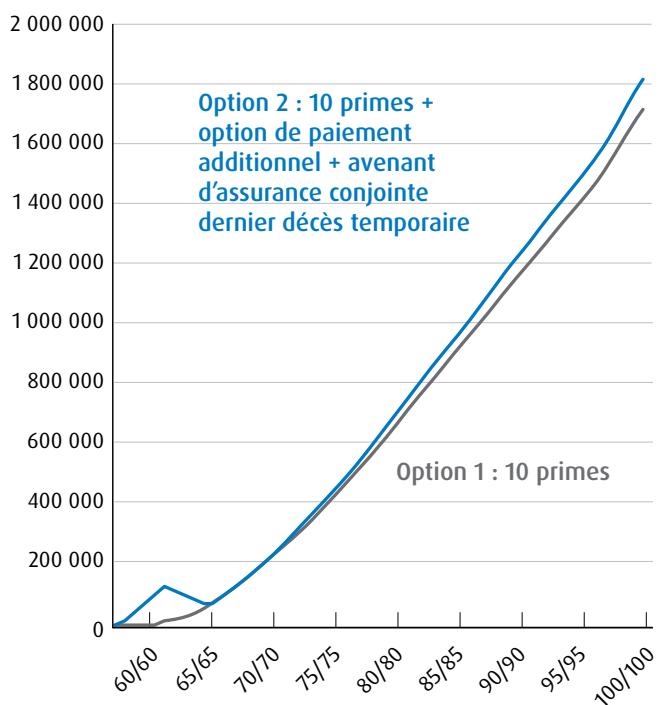
- = Croissance à l'abri de l'impôt accrue
- = Option d'arrêt de paiement des primes avant la fin de la période de paiement des primes



### Prestation de décès totale<sup>2</sup>



### Valeur de rachat totale<sup>2</sup>



## Communiquez avec nous

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les produits de BMO Assurance,appelez votre agent général, communquez avec le bureau régional des ventes de BMO Assurance le plus près de chez vous ou composez le 1-877-742-5244.



Région de l'Ontario  
1 800 608-7303

Région du Québec et de l'Atlantique  
1 866 217-0514

Région de l'Ouest  
1 877 877-1272



[bmoassurance.com/conseiller](http://bmoassurance.com/conseiller)



<sup>1</sup> Le fait de choisir de payer les primes en utilisant les valeurs de la police NE GARANTIT PAS que la police est remboursée. Cela dépendra de plusieurs facteurs, y compris le boni de rendement, la valeur réelle du solde des paiements additionnels et de la valeur de rachat des bonifications d'assurance libérée, qui doivent suffire à couvrir les primes exigées par la police.

<sup>2</sup> En fonction d'un boni de rendement selon l'échelle courante de -1 %. Cette projection est fournie à titre indicatif seulement et repose sur les hypothèses décrites dans le présent scénario. Le montant des bonifications d'assurance libérée peut diverger de cette projection. Cela dépendra du taux du boni de rendement réel chaque année.

Source : Valeurs projetées en fonction des scénarios du logiciel d'illustration La Vague 50.0.

Les renseignements que renferme le présent document sont offerts à des fins d'illustration et peuvent changer sans préavis. L'information contenue dans cette publication ne constitue qu'un résumé de nos produits et services. Veuillez vous reporter au contrat de police d'assurance approprié pour obtenir des précisions sur les modalités, les avantages, les garanties, les exclusions et les restrictions. La police qui a été émise a préséance. Chaque titulaire de police a une situation financière qui lui est propre. Il doit donc obtenir des conseils fiscaux, comptables, juridiques ou autres sur la structure de son assurance, et les suivre s'il les juge appropriés à sa situation particulière. BMO Société d'assurance-vie n'offre pas de tels conseils à ses titulaires de police ni aux conseillers en assurance.

Assureur : BMO Société d'assurance-vie.